

**DISPOSITIONS D'EXECUTION DU CONCOURS CANTONAL DE SOCIETES  
CARABINE 10M****1. Base**

Règlement SVTS R047 de 06.2009.

**2. Dates**

Du 1er novembre 2023 au 25 février 2024.

**3. Lieu**

Auprès de toutes les sociétés de l'AVTS.

**4. Matériel**

Le matériel suivant sera envoyé aux sociétés : feuilles de stand, mentions cantonales C10m, feuille de décompte, bulletin de versement.

Le matériel suivant est disponible sur le site Internet : règlement, liste de classement, feuille de calcul du résultat de société.

**5. Programme de tir**

Par analogie à la modification des dispositions d'exécution du Concours Fédéral de Sociétés et en dérogation de l'article 5 du règlement :

Distance : 10 mètres.

Visuel : Cible à 10 points

Cartons : A fournir par la société organisatrice.

Nombre de coups : 20 coups par tireur, au maximum 1 coup par visuel.

Position : Debout à bras franc

Possible debout appuyé pour les Juniors U10-U15/Séniors  
Vétérans/Séniors et Vétérans

Coups d'essai : Illimités, mais ils doivent être tirés avant le début du concours.

**6. Contrôle**

Le responsable C10m de chaque société fonctionne comme contrôleur de sa société.  
Il répond du déroulement conforme au règlement.

**7. Taxe de tir**

CHF 13.- par passe en faveur de l'AVTS, y compris contribution Sport + Formation.  
Une taxe maximum de CHF 2.- pour les exercices peut être encaissée par la société.

**8. Informations administratives**

Le nombre de tireurs licenciés par société est déterminé le **15 novembre 2023** sur la base des données du fichier de l'Administration de la FST et des sociétés à cette date.

## 9. Récompense

Une mention cantonale C10m sera remise aux tireurs ayant obtenu les résultats suivants :

- Séniors (debout appuyé) (1978-1965) : 176 pts
- Vétérans (debout appuyé) (1964-1955) : 170 pts
- Séniors Vétérans (debout appuyé) (1954 et plus âgés) : 164 pts
- Juniors (debout appuyé) U10 – U15 (2016-2010) : 156 pts
- Elite et Séniors (2003-1965) : 160 pts
- Vétérans (1964-1955) : 156 pts
- Juniors U19 – U21 (2007-2004) : 156 pts
- Juniors U10 – U17 (2016-2008) : 152 pts
- Séniors Vétérans (1954 et plus âgés) : 152 pts

5 mentions donnent droit à une carte-couronne à CHF 15.-

## 10. Feuille de stand

Une feuille de stand doit être établie pour chaque tireur, avec : nom, prénom, année de naissance, signature. Pour les Juniors U10-U15/Séniors Vétérans/Séniors et Vétérans, préciser la position tirée, sans annotation la position à bras franc sera prise en compte.

## 11. Décomptes

Ils comprendront : le fichier informatique à retourner par e-mail, la liste de classement, la feuille de calcul du résultat de société (moyenne calculée à 3 décimales, selon règlement SVTS R047 de 06.2009), toutes les cibles tirées, les mentions cantonales C10m non utilisées ou maculées.

**La redevance pour l'AVTS est à payer en même temps que le retour du matériel**, selon la feuille de décompte établie par le responsable C10m de la société.

## 12. Délai d'envoi

**Lundi 4 mars 2024 auprès du responsable cantonal, date du timbre postal faisant foi. Le mode d'expédition doit garantir l'arrivée à Château-d'Oex le mercredi.**

## 13. Adresse du responsable

Patrick HENCHOZ

Rte de la Ray 79

1660 Château-d'Oex

Mail : c10@tir-vd.ch

Tél. : 026 924 34 38

## 14. Validité

Approuvé par la Commission de tir de l'AVTS le 05 septembre 2023.

Château-d'Oex, le 05 septembre 2023

Association Vaudoise de Tir Sportif

La Commission de tir

Gilbert HEDIGUER

Le Responsable C10m

Patrick HENCHOZ